

Après plus de six heures de débats et l'examen de 330 amendements, le CSE a adopté le 20 octobre 2015 plusieurs textes déréglementant l'hydraulique en application de la loi de transition énergétique.

FO a voté contre l'ensemble des textes.

Parmi les syndicats, seule la CFDT s'est abstenue.

Ces débats sont intervenus sous la contrainte d'une menace de la Commission Européenne de mettre la France en demeure d'ouvrir l'hydraulique totalement à la concurrence, certains même voulant interdire à EDF de se porter candidat aux concessions hydroélectriques qui sont ou vont arriver à expiration !

Cette perspective démontre une nouvelle fois le côté dogmatique de la Commission Européenne, qui ne cesse de vouloir

affaiblir EDF, car elle est française, publique et qu'elle conserve la confiance d'une grande partie des usagers.

Pour les tenants de la déréglementation, il faut absolument supprimer cette exception et utiliser tous les moyens pour y parvenir.

FO a demandé au Gouvernement de résister à cette menace de la Commission Européenne : c'est possible pour autant qu'il en ait la volonté politique.

FO et la CGT appellent les hydrauliciens à l'action dès le 4 novembre 2015.



**RIEN NE SERA POSSIBLE SANS
LA MOBILISATION DU PERSONNEL.**

**NE LAISSONS PAS BRADER
L'HYDRAULIQUE ET EDF!**